LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

 Une photo d'identité récente Une attestation d'assurance de responsabilité civile Une photocopie de la pièce d'identité de l'élève Le livret scolaire (ce document vous est remis lors des résultats du baccalauréat) La collante du baccalauréat (la feuille avec les notes obtenues au baccalauréat)
Paiement de la scolarité par chèques :
 □ 1 chèque d'arrhes représentant 10% de l'écolage annuel* (encaissé en juillet) □ 9 chèques représentant les 90% de l'écolage
Paiement de la scolarité par prélèvements :
 □ 1 chèque d'arrhes représentant 10% de l'écolage annuel* (encaissé en juillet) □ 1 RIB □ 1 autorisation de prélèvement
□ 1 chèque de caution du montant d'un trimestre
Les parents et l'élève signeront sur place le dossier d'inscription ainsi que le règlement intérieur de l'école.
FRAIS ANNUELS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020
Les frais sont fixés selon le nombre d'heures de cours de l'élève. Au-delà de 22 heures de cours, le forfait de 4970 euros s'applique.
Sont inclus dans ce montant :
 le suivi de la scolarité sur Internet l'ensemble des outils pédagogiques du Groupe Progress (document présenté lors du rendez-vous pédagogique)
*non remboursable dès l'inscription

Cours Progress
10 rue Saint-Claude 75003 Paris
41 rue Saint-Sabin 75011 Paris
16 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne
T.01 55 28 91 50 (Saint-Sabin)
T.01 44 54 16 00 (Saint-Claude)
www.groupeprogress.com